

Société

COMMENT LA FRANCE S'EST COUVERTE DE POINTS DE DEAL (« TRAFIC DE DROGUE : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ DEVENU CENTRAL », 1/4)

Jérôme Fourquet

24/01/2022

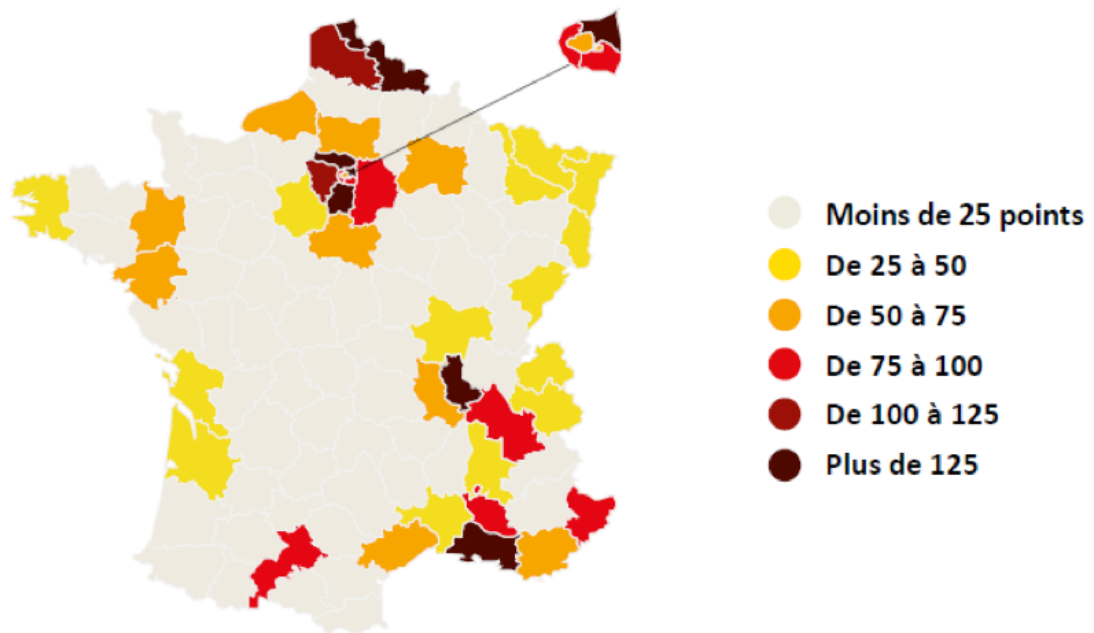
Premier pays consommateur de cannabis en Europe, la France compte pas moins de 4 000 points de deal. Jérôme Fourquet en livre une cartographie, pour le premier volet d'une série consacrée aux drogues en France.

D'après l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), la France compterait 5 millions de consommateurs de cannabis, dont 1,4 million de consommateurs réguliers (consommant en moyenne dix fois par mois). L'Hexagone constitue ainsi le premier pays consommateur en Europe. Pour desservir ce vaste marché, toute une économie parallèle s'est mise en place au cours des dernières décennies employant des dizaines de milliers de fantassins du trafic (près de 20% des détenus dans les prisons françaises le sont pour infraction à la législation sur les stupéfiants). Des données publiées par le ministère de l'Intérieur en décembre 2020 indiquaient qu'on comptait en France pas moins de 4 000 points de deal.

Ce nombre est à mettre en regard par exemple avec celui du nombre de bureaux de tabac qui sont 24 000. Alors même que les points de deal sont illégaux, le ratio est de 1 à 6, ce qui illustre l'extraordinaire prolifération de cette activité, qui s'est totalement banalisée et qui se pratique au grand jour partout dans le pays. Dans ce que nous avons appelé avec Jean-Laurent Cassely « la France d'après¹ », le point de deal fait désormais partie du paysage quotidien dans de très nombreux quartiers et l'on compte deux fois plus de points de deal que de restaurants McDonald's, éléments emblématiques de nos paysages contemporains. La carte ci-dessous permet de visualiser la densité du maillage de ce commerce illicite. En novembre dernier, le ministre de l'Intérieur a certes annoncé le démantèlement de près de 400 points de deal en dix mois, mais sans remettre en cause la détermination des forces de l'ordre sur le terrain, la géographie du trafic est restée globalement la même car, de l'aveu de syndicalistes policiers et d'élus locaux, les points de

vente qui ont été « traités » se sont souvent reconstitués au bout de quelque temps ou tout simplement se sont déplacés à proximité immédiate.

Décembre 2020 : le nombre de points de deal par département selon le ministère de l'Intérieur



Source : Le Parisien / Ministère de l'Intérieur

Le nombre de points de deal est le plus élevé dans les zones les plus peuplées (qui fournissent mécaniquement plus de clients). On voit ainsi nettement apparaître sur la carte l'armature urbaine du pays avec l'Île-De-France, le Rhône (255 points de deal), le Nord (251), les Bouches-du-Rhône (140), mais également la Haute-Garonne avec Toulouse, les Alpes-Maritimes avec Nice ou bien encore l'Isère avec Grenoble, départements comptant entre 75 et 100 points de deal chacun. La présence de métropoles régionales, à forte population étudiante, ressort également sur la carte avec les exemples de Rennes (Ille-et-Vilaine), Nantes (Loire-Atlantique), Bordeaux (Gironde) ou Montpellier (Hérault). Une autre catégorie de départements présente une densité significative de points de deal. Il s'agit de départements périurbains ou situés dans l'orbite de grandes métropoles. C'est le cas autour de l'agglomération parisienne avec des départements comme l'Oise, la Marne, la Seine-et-Marne ou bien encore le Loiret et les Yvelines ; et ailleurs en province de la Loire, du Vaucluse ou du Var. Dans ces départements, la présence d'une population nombreuse et la proximité avec les quartiers sensibles des grandes métropoles, où sont implantés des grossistes auprès de qui les revendeurs peuvent facilement s'approvisionner, favorisent l'essaimage de points de deal (qui sont également parfois créés par des équipes venant de la grande ville voisine). Le cas d'un département comme l'Ille-et-Vilaine est de ce point de vue assez parlant. Si Rennes recense une quarantaine de points de deal, le reste du territoire est également desservi au plus près du

consommateur avec des points de vente dans des villes petites ou moyennes comme Saint-Malo, Vitré, Fougères, Redon ou Dol-de-Bretagne, les communes satellites de Rennes n'étant pas épargnées avec, par exemple, des lieux de vente à Chantepie ou à Saint-Jacques-de-la-Lande, où le « four » (nom donné au point de deal par les trafiquants) est situé face à la mairie...

On observe le même phénomène dans un autre département bien loti en nombre de points de deal comme le Loiret avec une forte densité de « foyers » à Orléans, mais également des points de deal dans des communes comme Pithiviers, Montargis, Gien ou Chalette-sur-Loing.

Sur la carte, la majeure partie des départements apparaissent en grisé, ce qui n'indique pas pour autant une absence de points de deal dans ces territoires. Dans tous ces départements, on observe la présence de plusieurs points de vente de stupéfiants : 13 dans l'Ain, 14 en Ardèche, 15 en Indre-et-Loire ou dans l'Allier, 17 dans l'Eure, etc. Dans « la France d'après », le point de deal, implanté le plus souvent dans un quartier « sensible » ou « populaire », constitue une réalité incontournable et un élément désormais générique de nos paysages urbains. La plupart des villes, même petites ou moyennes, compte au moins un quartier de logement social dans lequel cette activité illégale s'est développée au fil des ans. Le trafic entraîne de fortes nuisances pour le quotidien des riverains et contribue à dévaloriser et à stigmatiser un peu plus ce quartier aux yeux des habitants du reste de la ville. Ce faisant, le deal participe au phénomène de ségrégation spatiale car l'image dégradée du quartier, déjà en proie aux difficultés sociales et cumulant de surcroît des problèmes de délinquance et d'insécurité, n'incite pas les habitants des autres quartiers à venir s'y installer.

Les bailleurs sociaux en première ligne face au trafic

Le caractère généralisé sur le territoire du trafic de drogue apparaît clairement quand on échange avec des responsables du secteur du logement social. Le deal est aujourd'hui pour eux tous, et quels que soient les lieux où sont implantés leurs parcs locatifs, une problématique majeure qu'ils ont dû intégrer dans leur façon de travailler. Beaucoup sont ainsi préoccupés par la situation de leurs gardiens d'immeuble, qui sont en première ligne et qu'il s'agit de protéger ou de muter dans d'autres résidences, quand la pression exercée par les dealers devient trop forte et dangereuse². De la même manière, la plupart des opérations de rénovation urbaine auxquelles les bailleurs sociaux et les offices HLM se livrent ces dernières années sont en partie motivées par une dimension sécuritaire. Elles visent soit à rendre les cités concernées moins enclavées et donc moins propices à l'enkystement du trafic, soit à faire disparaître des lieux qui avaient été préemptés par les dealers. Ici, on détruit une tour « gangrenée par le trafic », là on mure l'accès à certains garages. Dans tel autre quartier, on perce une pénétrante pour que la circulation se fasse mieux, mais également pour que les forces de l'ordre puissent rentrer plus facilement dans le

quartier. Dans telle autre cité, on rase une barre pour rebâtir du « petit collectif » et des logements individuels, que l'on pense moins susceptibles d'abriter le développement d'une activité délinquante. Le deal a pris une telle ampleur qu'il en vient désormais à agir sur l'urbanisme et sur la physionomie architecturale de certains quartiers³...

Plusieurs récits et anecdotes, confiés par des acteurs du logement social, illustrent comment les trafiquants sont devenus, au fil des ans, des acteurs majeurs dans toute une série de ces quartiers. Dans tel immeuble d'un quartier de grands ensembles d'une paisible préfecture de l'ouest de la France, ils contrôlent et filtrent les entrées et sorties en pleine journée. Cette scène est désormais un grand classique, à ceci près qu'à certaines heures, même les responsables de l'office HLM se voient physiquement refuser l'accès au bâtiment dont ils assurent la gestion et que leur structure possède. Dans leur grande magnanimité, ces dealers paient et montent par ailleurs les courses de certains résidents âgés de cet immeuble, une manière d'acheter la « paix sociale » et la tranquillité dans le bâtiment, transformé en lieu de vente et de stockage de stupéfiants. À Grigny dans l'Essonne, lors d'une réunion visant à informer les habitants sur un projet de rénovation urbaine d'une partie du quartier de la Grande Borne, des dealers, bien connus des acteurs locaux, interrogèrent benoîtement les organisateurs sur le calendrier prévisionnel des travaux dans les différents bâtiments, sans doute pour anticiper au mieux le nécessaire déplacement provisoire d'un point de deal et assurer, comme n'importe quel autre chef d'entreprise, la continuité du service pendant la durée des travaux. Enfin, *last but not least*, un dirigeant d'un organisme HLM de l'ouest francilien qui se rendait à l'inauguration d'un bâtiment, qui avait fait l'objet de travaux de réaménagement (chantier motivé par l'installation d'un point de deal dans l'immeuble quelques mois plus tôt) eut la désagréable surprise de tomber nez à nez avec des dealers lorsqu'il gara son véhicule dans le parking souterrain. Alors qu'au rez-de-chaussée élus locaux, responsables policiers et autres officiels se félicitaient de ce cadre de vie rénové et de cette victoire remportée contre le trafic, les dealers avaient déjà réinvesti les caves et les sous-sols... Allégorie saisissante de la problématique majeure posée par le deal dans bon nombre de quartiers d'habitat collectif et ce, non pas seulement en Île-de-France, mais dans tout le pays.

Focus sur les quartiers Kercado de Vannes et des Toulouzannes à Briançon : le deal prospère dans « la France périphérique »

Le trafic de drogue s'est en effet progressivement métastasé à partir des grands centres urbains pour se développer dans toutes les villes petites et moyennes, où la demande de produits stupéfiants doit également être satisfaite. Dans certains quartiers des villes de province, le deal est déjà une réalité ancienne durablement incrustée dans le paysage urbain. C'est le cas par

exemple dans le quartier Kercado, à Vannes dans le Morbihan. Ce quartier de 5 000 habitants (dont la moitié a moins de trente ans), se présentant sous la forme d'un carré de 800 mètres de côté⁴ et constitué de petits immeubles de quelques étages, situé à seulement un kilomètre du coquet centre-ville et proche de la commune prisée d'Arradon, est le théâtre de trafic de drogue depuis plus d'une douzaine d'années. Un premier réseau fut démantelé en 2008 et 58 kilos de cannabis furent saisis en 2012. Depuis, les opérations de police se sont répétées en 2015, 2016 et 2017, mobilisant plusieurs dizaines de fonctionnaires et aboutissant à des arrestations sans pour autant mettre fin au trafic. Ainsi, en janvier 2019, Roberto Blanchédent, individu présenté comme le « caïd de Kercado », était interpellé avec plusieurs membres de son réseau. Les éléments présentés lors du procès de cette équipe⁵ permettent de prendre conscience de l'ampleur de l'activité illicite se déroulant dans ce quartier, comme il en existe tant d'autres en France. La justice estime que le caïd et ses acolytes auraient écoulé entre 2017 et 2019 pas moins d'1,8 tonne de résine de cannabis et 36 kilos de cocaïne, représentant un chiffre d'affaires annuel de 6,3 millions d'euros⁶... Lors de son procès, Blanchédent déclara : « Oui, je suis un des patrons du quartier de Kercado. Mais je ne suis pas LE patron. Nous sommes trois. Il y a trois réseaux dans le quartier⁷. » Si le trafiquant souhaitait sans doute diluer ainsi son rôle et ses responsabilités face à la justice, son réseau n'était manifestement pas le seul à opérer puisqu'en dépit de son démantèlement, le deal a repris depuis, comme en témoignent les interpellations régulières de revendeurs et de consommateurs au cours de l'année 2021.

À plusieurs centaines de kilomètres, la petite ville de Briançon (11 000 habitants) dans les Hautes-Alpes est, elle aussi, concernée depuis quelques années par le trafic de stupéfiants, qui a élu domicile dans la cité des Toulouzannes, un des quartiers de la ville. Si les premières manifestations d'une présence du deal remontent à 2016-2017, la situation s'est aggravée au cours des derniers mois. Ainsi, en décembre 2020, un jeune impliqué dans le trafic était blessé suite à des tirs de kalachnikov. Trois mois plus tard, les forces de l'ordre organisaient une opération se soldant par six interpellations. Mais le trafic semble s'être enraciné dans ce quartier, que les dealers souhaitent manifestement soustraire à la présence policière. En novembre 2021, un véhicule des forces de l'ordre essuya ainsi des tirs de mortier d'artifices. Quelques jours plus tard, des véhicules municipaux, puis la propre voiture du maire, ont été incendiés durant des expéditions punitives menées de nuit, manifestement en représailles à l'intervention d'agents municipaux qui avaient rasé une butte où se concentrait le trafic de drogue⁸.

Retrouvez les autres notes de la **série pilotée par Jérôme Fourquet :**

Trafic de drogue : le cas de la Castellane à Marseille (24 janvier 2022)

Itinéraires d'acheminement et zones de production du cannabis en France (25 janvier 2022)

Les routes de la poudre blanche (25 janvier 2022)

1. Voir *La France sous nos yeux. Économie, paysages, nouveaux modes de vie*, Paris, Seuil, 2021.
2. Un certain nombre d'offices HLM ou de SA-HLM s'interrogent également régulièrement sur la conduite à tenir face aux familles de dealers, qui sont locataires et résident dans des immeubles dont ces structures sont propriétaires.
3. Dans ces quartiers, le déploiement de caméras de vidéosurveillance et des mâts pour les porter, infrastructures qui marquent aussi les paysages urbains, est également souvent lié à cette volonté de lutter contre le trafic. Les dealers ne s'y trompent d'ailleurs pas et s'emploient régulièrement à les mettre hors d'état de service allant même jusqu'à scier ces mâts. Ce fut le cas notamment à Bron et à Oyonnax en octobre 2021, dans le quartier de la Monnaie à Romans-sur-Isère en mai 2021 ou dans le quartier Kercado à Vannes en décembre 2020.
4. Voir Erwan Seznec, « Kercado, un "territoire perdu" au cœur du Morbihan », *Causeur*, 31 mai 2018.
5. Le procès a été appelé « Kercado 3 », car c'est le troisième ayant pour objet un trafic de drogue dans ce quartier, signe parmi d'autres de l'incrustation ancienne de cette activité sur ce territoire.
6. Voir « Procès "Kercado 3" : en appel les frères Blanchédent font durer le suspense », *Le Télégramme*, 4 mars 2021.
7. Voir « Roberto Blanchédent : "Je ne suis pas LE patron de Kercado" », *Le Télégramme*, 4 juin 2021.
8. Voir Stéphane Kovacs : « La ville de Briançon ciblée par une vague de représailles », *Le Figaro*, 25 novembre 2021.